

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 122 (1977)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Chronique bibliographique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chronique bibliographique

### *Les livres*

*Grandson - 1476*, Centre d'Histoire, Lausanne 1976

Il s'agit d'un ouvrage collectif, publié sous la direction du colonel EMG Reichel. C'est un essai d'approche pluridisciplinaire d'une action militaire du XV<sup>e</sup> siècle, essai qui donne une succession de « prises de vues » claires, méthodiques et précises, effectuées en Savoie et dans le Pays de Vaud, dans les milieux économiques du temps, aux centres de décision des partis opposés enfin.

Les auteurs ont voulu mettre un instrument de travail à la disposition de l'historien et du lecteur averti. Ils ont pleinement réussi.

L'évocation des guerres de Bourgogne n'a pas manqué de soulever les passions en 1976. Dans son avant-propos, le Conseiller fédéral Chevallaz remet les choses à leur place: « Les Confédérés ont-ils alors tranché du sort de l'Europe? Je pense qu'il serait exagéré de le clamer. L'entreprise lotharingienne du Téméraire était singulièrement vulnérable... Si Grandson comme Morat méritent d'être commémorés, c'est d'abord parce que ces deux batailles préparent l'intégration du pays romand dans son ensemble à la Confédération, et que sans doute nous n'avons rien à regretter, dans la mesure où les libertés fondamentales et l'existence cantonale s'y sont, dès 1803, vues reconnaître ».

Richement illustré, l'ouvrage contient des contributions de Jean-Etienne Genequand, *Au temps des guerres de Bourgogne — Les Etats de Savoie et le Pays de Vaud*, Jean-François Bergier, *Vie matérielle et politiques économiques au temps des guerres de Bourgogne*, Régine Pernoud, *Louis XI — le génie politique*, Adolf Gasser, *Les guerres de Bourgogne, leurs causes, leur déclenchement*, Charles Brusten, *Les compagnies d'ordonnance dans l'armée bourguignonne*, Eugène Heer, *Armes et armures au temps des guerres de Bourgogne*, Hans-Rudolf Kurz, *Grandson, 2 mars 1476: le déroulement de la bataille*, Daniel Reichel, *Essai d'approche pluridisciplinaire d'une action militaire au XV<sup>e</sup> siècle*, Adolf Gasser, *Les guerres de Bourgogne et leurs conséquences*.

L'ouvrage se trouve en librairie et peut se commander directement au Centre d'Histoire, case postale 188, 1001 Lausanne (prix 35.—).

Josef KÖPFER, *Die Neutralität im Wandel der Erscheinungsformen militärischer Auseinandersetzungen*, München, Bernard & Graefe Verlag für Wehrwesen, 1975.

De nos jours, le mot « neutralité » est utilisé dans des sens de plus en plus différents. L'auteur a le grand mérite d'y consacrer une étude d'ensemble.

La première partie, historique, présente l'évolution du droit, de la neutralité et les statuts particuliers notamment de la Suisse, de l'Autriche, de la Suède.

La seconde partie est consacrée aux deux notions classiques de la neutralité occasionnelle ou temporaire et de la neutralité permanente. Ces statuts sont étudiés de la même manière systématique: début et fin, obligations de l'Etat neutre, conséquences des violations de la neutralité. Des chapitres particuliers traitent de la neutralité classique face aux nouveaux types de conflits, de l'influence du droit fixé par les Nations Unies, enfin des notions modernes de neutralité admettant et impliquant une attitude discriminatoire envers l'une des parties au conflit ainsi que de la neutralité telle que la voient, en temps de paix, les Etats neutralistes et les Etats socialistes notamment.

L'auteur conclut, à juste titre, que la neutralité occasionnelle et la neutralité permanente ont conservé leur valeur dans le droit international. Certes, dans les conflits récents surtout, le droit de la neutralité, son application et son respect sont influencés par le comportement des belligérants. Le droit de la neutralité ne saurait donc être entièrement rigide. Il devra être complété par des dispositions régissant le début de l'état ou cas de neutralité, les obligations économiques de la neutralité ainsi que la neutralité dans l'espace aérien.



### *Revue*

#### **Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift, N° 11, novembre 1976**

Sous le titre « Zur Einleitung des Feuerkampfes im Gegenschlag », le divisionnaire Ochsner, commandant de la division mécanisée 11, souligne l'importance de l'ouverture du feu par les chars dans la riposte. Les chars adverses étant nombreux, les moyens de riposte doivent viser à en détruire le plus grand nombre. Il faut donc rechercher l'effet de surprise, soit en amenant rapidement les chars sur les flancs adverses en utilisant au mieux les couverts, soit en attirant l'adversaire dans une sorte de poche pour le prendre sous le feu de plusieurs côtés. Dans les deux cas, les chars tirent depuis des positions préparées, en ouvrant le feu par surprise et tous en même temps.

Le colonel N. L. Dodd présente la brigade mobile du commandement allié Europe (« Die mobile Einsatzbrigade des allierten Kommandos Europa »). Alors qu'à l'OTAN les corps et les divisions sont constitués sur des bases nationales, cette brigade est volontairement internationale. Actuellement, la Belgique, la RFA, le Royaume-Uni, l'Italie, le Canada, le Luxembourg, les Pays-Bas et les Etats-Unis fournissent chacun un bataillon, alors que les pays plus importants mettent à disposition l'artillerie, le génie, les transmissions et les moyens sanitaires et logistiques. Les éléments de la brigade sont maintenus en état de disponibilité dans leurs pays. La brigade n'est pas prévue pour être engagée en bloc, mais à raison, habituellement, de 3 ou 4 bataillons. Elle est destinée en premier lieu à intervenir sur les flancs de l'OTAN, soit au nord ou au sud, pour y marquer, par sa composition plurinationale, l'importance que l'ensemble de l'alliance attache à chaque secteur.

#### **Le nouvel Illustré, N° 48, 24 novembre 1976**

11 pages en couleurs sont consacrées aux manœuvres du corps d'armée de campagne 1, ce qui est bien. Mais ce qui mérite tout particulièrement d'être relevé, c'est « le cri d'alarme du cdt de corps Pittet ». On y lit: « Notre armée a atteint la limite inférieure de sa crédibilité. Notre armement ne correspond pas à la valeur, excellente, de nos soldats. » A ceux qui ne croient pas au risque de guerre, le cdt de corps Pittet répond: « Le danger de conflit existe bel et bien. Il faut prendre en considération les

erreurs humaines — toujours possibles — des dirigeants d'un pays. En Suisse, nous passons notre temps à compter sur la protection divine. Trois fois, cela nous a réussi. La quatrième, ce ne sera peut-être plus le cas. Notre Père à tous pourrait bien se lasser de nos inconséquences. Il faut bien se persuader que si certaines nations ne cessent de s'armer à outrance, ce n'est pas pour rien. »

#### **Schweiz/Suisse/Svizzera/Switzerland, N° 4/1976**

Le numéro entier de cette revue éditée par l'Office national suisse du tourisme traite des guerres de Bourgogne. G. Grosjean en étudie les aspects politiques et H.-R. Kurz les côtés militaires. Les batailles d'Héricourt, de Grandson, Morat et Nancy sont ensuite abordées en détail.

Sur chaque bataille, les auteurs de ce numéro ont interrogé des personnes dans la rue. Réponses reçues sur Grandson et à Grandson même: «Ce qui se passait il y a un demi-millénaire? Allez demander au château. »; « Je n'ai que 40 ans. »; « Aucune idée » (une institutrice); « Charles le Téméraire: un Français qui a inventé l'école » (un élève de 2<sup>e</sup> classe primaire). Ce sont là quelques réponses extrêmes; d'autres personnes étaient heureusement mieux au courant.

#### **Tagesanzeiger Magazin, N° 25, 19 juin 1976**

Sous le titre « Der Krieg, in dem die Eidgenossen Grossmachtallüren bekamen », Marc-A. Barblan brosse en quelques pages un tableau à la fois sobre et précis des causes, du déroulement et des conséquences des guerres de Bourgogne. Il dépeint particulièrement bien les traits de caractère des deux principaux antagonistes, Louis XI et Charles le Téméraire; le premier est modeste dans ses apparences mais efficace dans l'action alors que le second est trop imbu de prestige, ce qui le conduira à sa perte.

